



LGBTQ+

Adopter une politique de droit universels

Affirmer l'universalité des droits fondamentaux

Il est très difficile de tracer une évolution générale de la situation des personnes LGBTI+ au niveau mondial, tant les situations semblent contrastées : évolutions positives des droits et meilleure acceptation sociale et culturelle dans de nombreux pays, mais fortes régressions dans d'autres régions.

En 2021, si dans 124 pays sur la planète il n'est pas illégal de vivre son homosexualité, 60 la pénalisent par des peines de prison, et 13 autres disposent d'un Code pénal pouvant prononcer la peine de mort. Enfin trois autres, dont la Lituanie, pourtant membre de l'union européenne, sans la condamner expressément, ont des lois pénalisant la « propagande homosexuelle ».

L'arrivée au pouvoir de forces illibérales, nationalistes ou autoritaires se traduit généralement par une très vive stigmatisation publique des personnes LGBTI+, des discriminations légales et sociales et, souvent, des violences publiques et privées, des arrestations voire des assassinats. Ces événements dramatiques sont régulièrement dénoncés par un mouvement militant international qui, malgré un manque récurrent de moyens humains et financiers, est très actif.

Défendre activement les droits humains sur la scène internationale

Dans ce contexte, les écologistes affirment leur attachement à l'universalité des droits fondamentaux et feront de leur respect une boussole pour leur action internationale. Ils et elles devront également s'appuyer sur des acteurs non étatiques locaux et trouveront les moyens les plus pertinents pour les soutenir sans leur imposer un agenda néo-colonial.

Les relations internationales impliquent parfois certains accommodements avec la justice et les droits de l'homme, que l'on peut comprendre. Il n'en reste pas moins que l'Europe et la France ont des moyens de pression, puisque une grande majorité de ces pays ont signé des traités qui les engagent.

Les propositions

La France adoptera une politique active de défense des droits humains au niveau international.

Elle devra renforcer cet engagement dans les trois champs où elle peut agir :

1/ **Au niveau institutionnel** par des prises de positions publiques, la défense et l'utilisation de ses instruments de protection et l'inclusion des droits humains dans les négociations internationales, notamment les accords commerciaux. La France devra notamment signer et ratifier le protocole 12 de la Convention européenne des droits de l'homme, soutenir le travail de l'Expert indépendant sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre à l'ONU et échanger régulièrement avec les organisations internationales défendant les droits humains et notamment les droits des personnes LGBTI+

2/ **Au niveau local** en soutenant les organisations de défense des droits fondamentaux et en faisant de ses représentations diplomatiques des alliées clairement identifiées par les militant·es des droits humains. La France devra notamment réactiver le fond de soutien international aux organisations LGBTI+ en s'assurant qu'il corresponde aux besoins et aux moyens de ces organisations souvent très fragiles (micro-financements, souplesse sur les procédures administratives en fonction du niveau de soutien demandé) et mettre en place un·e référent·e LGBTI+ dans toutes les représentations diplomatiques avec une adresse de contact direct afin, notamment, d'éviter d'avoir affaire à du personnel local pour des demandes de visa en vue d'une demande d'asile

3/ **Au niveau national** en assurant l'accueil, la protection et le droit d'asile des personnes victimes de violation de leurs droits fondamentaux. La France devra notamment abolir la liste des pays d'origine sûrs de l'OFPRA et assurer un traitement individuel et équitable de toutes les demandes d'asile et assurer de véritables moyens de subsistance aux personnes demandant l'asile ou les autoriser à travailler